

## Séance du 05 octobre 2018

Date de convocation :  
28 septembre 2018

Nombre de membres :  
en exercice : 12  
présents : 11  
procurations : 01  
votants : 12

L'an deux mil dix-huit, le 05 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Molac, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude, Maire.

Etaient présents :

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; MORICE Monique ; DUMAIRE André ; PERRON Manuela ; NOËL Marie-Dominique ; GUEHO Sébastien ; DEBAYS Christelle ; BREDOUX Christophe ; NICOLAS Peggy ; JAFFRELOT Jérémie.

Absents excusés :

LE PENRU Régis qui donne pouvoir à NOËL Marie-Dominique

Secrétaire de séance :

Mme TALLIO Laëtitia a été nommée secrétaire de séance

### Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 06 juillet 2018
- ✓ Budget Principal : Décision modificative
- ✓ Vote des subventions aux écoles « voyage et sorties éducatives »
- ✓ Vote des subventions aux écoles « arbre de noel »
- ✓ Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour les marchands ambulants
- ✓ Projet Ecole : consultation modulaires : attribution du marché
- ✓ Extension et rénovation de la salle polyvalente : avenants au marché
- ✓ PLUi : Point information
- ✓ Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan : rapport activité 2017
- ✓ Syndicat Mixte du Grand Bassin de L'Oust : modification des statuts
- ✓ Questions diverses

*Madame Le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour, qui fera l'objet d'une délibération :*

- ✓ *Participation à la deuxième biennale du livre*

◆ **2018-10-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 06 juillet 2018**

Mme Le Maire demande, aux membres du conseil municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 06 juillet 2018 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

◆ **2018-10-02 Budget Principal : Décision modificative**

Suite à une erreur insuffisance de crédits budgétaire au 275, il convient de prendre une Décision Modificative Budgétaire de régularisation (pour le règlement de la consigne de la cuve de gaz suite à son changement dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la modification budgétaire suivante :

**DEPENSE D'INVESTISSEMENT**

CHAP 27 Article 275	Dépôts et cautionnements versés	+ 180.00 €
CHAP 020	Dépenses imprévues	- 180.00 €

◆ **2018-10-03 Vote des subventions aux écoles « voyages et sorties éducatives »**

Sur proposition de Mme le maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Fixe à 20.00 €, le crédit alloué à chaque élève de plus de 3 ans des écoles publique et privée de la commune au titre des voyages et sorties éducatives pour 2018.

◆ **2018-10-04 Vote des subventions aux écoles « arbre de noel »**

Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Fixe à 7.00 €, le crédit alloué à chaque élève des écoles publique et privée de la commune au titre l'arbre de Noël pour 2018.

◆ **2018-10-05 Participation à la 2ème biennale du livre**

La deuxième biennale du livre jeunesse de Questembert aura lieu du 16 au 20 mai 2019. Dans ce cadre, deux séances sont prévues pour chacune des écoles de Molac qui recevront un auteur/illustrateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la participation financière de la commune à la deuxième biennale du livre jeunesse de Questembert, sur la base de 800€ pour les deux écoles.

AUTORISE Mme Le Maire à signer la convention avec la commune de Questembert ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

◆ **2018-10-06 Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour les marchands ambulants**

Mme Le Maire propose d'instaurer un droit de place pour l'occupation du domaine public par les marchands ambulants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (POUR : 10 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 1) :

VALIDE le principe d'instauration d'un droit de place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

DECIDE que le montant de ce droit de place sera fixé par la commission Finances, lors de la révision annuelle des tarifs communaux.

◆ **2018-10-07 Projet Ecole : consultation modulaires : attribution du marché**

Mme Le Maire rappelle que pendant la période des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école publique, il a été décidé pour éviter de perturber le bon fonctionnement de l'école publique, et pour assurer la sécurité des enfants, de déplacer l'école publique à proximité de la salle polyvalente.

Une partie des locaux de la salle polyvalente sera réservée et mise à disposition de l'école publique, et complétée par la mise en place de modulaires.

*Concernant la mise en place de modulaires, Mme Le Maire présente la consultation réalisée par EADM, assistant à maîtrise d'ouvrage :*

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 3 juillet 2018 sur la version papier de l'Ouest France 56 et sur le site de dématérialisation [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com). Les pièces du dossier ont été disponibles par voie dématérialisée le même jour.

La prestation comprend : La fourniture et la pose de 3 modulaires d'une surface de 50 m<sup>2</sup> (5 % de tolérance), et le déplacement du modulaire existant.

Plusieurs variantes ont été demandées (achat neuf ou occasion, location).

Les candidats devaient obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché, organisée le 13 juillet 2018 à 10h30. Une attestation de passage a été délivrée aux deux seuls candidats : ALGECO (29460 Hanvec) et COUGNAUD (La Roche sur Yon).

Suite à cette visite, le cahier des charges a été complété et précisé, 3 Prestations Élémentaires supplémentaires ont été rajoutées, à savoir la fourniture d'un modulaire d'une surface 15 m<sup>2</sup> pour la directrice, la climatisation des 3 modulaires, et la climatisation du modulaire de la directrice.

Deux offres ont été réceptionnées préalablement à la date limite du 31 Août 2018 à 12h00 : **ALGECO et COUGNAUD**

Une négociation a été engagée avec les deux entreprises comme le prévoyait le règlement de consultation.

Les 2 entreprises ont remis deux nouvelles offres pour la variante 1 (location sur une période de 14 mois + PSE).

La proposition d'acquisition n'a pas été retenue car elle dépassait de manière importante le budget alloué à cette prestation.

*A partir de l'analyse des offres et des candidatures, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise ALGECO pour un montant de **39 190,86 €HT (47 029,13 €TTC)**, correspondant à la prestation de base, à savoir la fourniture et la pose de 3 modulaires pour une période de 14 mois, et le déplacement du modulaire existant sur le site. Il est proposé par ailleurs de ne pas retenir les Prestations supplémentaires.*

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :***

**DECIDE** de retenir l'entreprise **ALGECO pour un montant de 39 190.86€HT (47 029.13€TTC)**,

**AUTORISE** EADM agissant au nom et pour le compte de la Commune de MOLAC à signer et à notifier le marché de fourniture des trois modulaires et le déplacement du modulaire existant pour un montant de **39 190.86 € HT (47 029.13 € TTC)**.

◆ **2018-10-08 Extension et rénovation de la Salle polyvalente : avenants au marché**

**1/ Avenant lot 04 bis (couverture, Zinguerie) DRUGEON : avenant de + 512.70 € HT**

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une plus-value sur les descentes d'eau pluviales coté extension et arrière de la salle (« dauphins en fonte » et extension descente zinc)

L'entreprise DRUGEON, titulaire du lot n°4 bis Couverture Zinguerie a présenté un avenant de 512.70€ HT ce qui portera le lot à 9 916.97€ HT.

L'avenant étant supérieur à 5% du montant initial du lot, Madame Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal.

**2/ Avenant lot 08 (tranche 1) lot 06 (tranche 2) (Faux plafonds) COYAC : avenant +452.30€ HT**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prévoir une isolation en laine de verre dans la salle de réunion.

L'entreprise COYAC, titulaire du lot Faux plafonds (lot 08 -tranche 1- lot 06 -tranche 2-), a présenté un devis de 452,30 €HT (sur tranche 2) ce qui portera le lot Faux plafonds à 10 072.41 € HT.

L'avenant étant supérieur à 5% du montant initial du lot (tr2), Madame Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal.

**3/ Avenant lot 12 Electricité Ventilation GERGAUD : avenant de + 798.46 € HT**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le dévoiement électrique de la porte d'accès de la salle vers la cuisine.

L'entreprise GERGAUD, titulaire du lot 12 Electricité Ventilation a présenté un devis de 798.46€ HT, ce qui portera le lot 12 Electricité Ventilation à 57 372.49€ HT.

L'avenant est inférieur à 5% du montant initial du lot, Madame Le Maire informe le conseil municipal de cet avenant.

**4/ Avenant lot 13 Chauffage-Plomberie-Sanitaires : avenant de + 1 205.78€ HT**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un réseau d'eau chaude en remplacement du réseau entre l'ancienne chaufferie et la cuisine, de changer l'évier du bar, de déplacer le radiateur de la cuisine, et de remplacer le radiateur près de la scène par un moins large.

L'entreprise RYO, titulaire du lot 13 Chauffage-Plomberie-Sanitaires a présenté un devis de 1 205.878€HT.

L'avenant est inférieur à 5% du montant initial du lot, Madame Le Maire informe le conseil municipal de cet avenant.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident ces quatre avenants et autorisent Mme Le Maire, à l'unanimité, à signer les devis et tous les documents afférents.**

◆ **2018-10-09 PLUi : information enquête publique**

Mme Le Maire informera les membres du conseil municipal de l'ouverture prochaine de l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Questembert Communauté ayant les effets d'un SCOT.

Cette enquête publique aura lieu du 16 octobre au 23 novembre 2018.

**Mme Le Maire précise que le dossier d'enquête publique sera consultable pendant l'enquête :**

- sur le site internet de Questembert Communauté (<http://www.questembertcommunaute.fr/>),
- sur un poste informatique à disposition du public au siège de Questembert Communauté, 8 avenue de la Gare, 56230 QUESTEMBERTE aux heures d'ouverture au public
- en version papier à la Mairie de Malansac et au siège de Questembert Communauté aux heures d'ouverture au public

Un dossier d'enquête simplifié composé des éléments réglementaires du dossier (OAP, règlement écrit et règlement graphique de la commune dans laquelle est consultable le dossier) est également consultable dans les 13 mairies des communes de Questembert Communauté (sauf Malansac) aux heures d'ouverture au public.

**Mme Le Maire précise également que le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête :**

- Via le registre qui sera disponible dans l'ensemble des mairies du territoire,
- Par correspondance postale adressée à la commission d'enquête à Questembert Communauté
- Par correspondance électronique : [enquete-publique-1@qc.bzh](mailto:enquete-publique-1@qc.bzh)
- Lors des permanences dans les mairies (*à MOLAC la permanence aura lieu le vendredi 23 novembre de 9h00 à 12h00*)

***Mme Le Maire précise que :***

- Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à l'issue de l'enquête, au siège communautaire et sur le site internet de Questembert Communauté ([www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr)).
- Toute information relative à l'enquête publique peut être demandée auprès de Mme la Présidente de Questembert Communauté, 8 avenue de la Gare, 56230 QUESTEMBERT.
- Au terme de l'enquête et après examen du rapport du commissaire enquêteur, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant les effets d'un SCoT sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

◆ **2018-10-10 Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan (SYSEM)**

Mme Le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2017 du SYSEM  
Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

◆ **2018-10-11 Syndicat Mixte du Grand Bassin de L'Oust : modification des statuts**

Dans l'attente d'informations complémentaires Mme Le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

**QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS**

✓ **Ecole numérique phase 2**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier d'intention pour bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre du projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) a été adressé à la Direction des Service Départementaux de L'Education Nationale (DSDEN)

✓ **Point personnel**

- Mme Le Maire a autorisé Mme MONNIER, adjoint technique territorial, à suivre la Formation à la préparation au concours ATSEM (10 jours). Elle précise, qu'en accord avec Mme MONNIER, les frais de route et de restauration resteront à la charge de Mme MONNIER.
- Un stagiaire de Licence Professionnelle « Métiers de l'Administration Territoriale » effectuera un stage de 5 semaines en mairie sur la période du 19 octobre au 21 décembre 2018.
- Une demande d'un agent du service de remplacement a été faite dans l'attente du recrutement qui va être réalisé suite à la création d'un poste d'adjoint administratif lors du dernier conseil.
- Un agent a été recruté via NEO 56 afin d'assurer le service à la cantine sur le temps du repas jusqu'au 20 octobre. Il est nécessaire de maintenir ce renfort pour l'année scolaire.

✓ **Le Répertoire Electoral Unique (REU)**

Conformément à la réforme de l'inscription des listes électorales (loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016), la mise en place du répertoire électoral unique (REU) entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin de s'adapter à cette réforme, la commune de MOLAC sera dans l'obligation d'investir dans un nouveau logiciel de tenue des listes électorales, notre prestataire (START ABI) ne pouvant pas proposer de mise à jour du logiciel actuel.

✓ **SIAEP de Questembert**

Le SIAEP de Questembert propose un service d'entretien aux usagers du SPANC afin de collecter et traiter les matières de vidange des systèmes d'assainissement non collectif.

✓ **101ème Congrès des Maires**

Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle ne se rendra pas à ce congrès et invite les conseillers intéressés à se manifester.

✓ **Point pylône téléphonie mobile**

La réception de téléphonie mobile est opérationnelle pour les opérateurs FREE et ORANGE.  
Dans l'attente pour les opérateurs BOUYGUE et SFR.

✓ **Restauration Vitrail Eglise**

Pour information la restauration d'un vitrail de l'église en actuellement en cours.

✓ **Assainissement stade**

Les travaux de mise aux normes de l'assainissement du stade sont achevés

✓ **Dates à retenir**

- A la Médiathèque :
  - Expo broderie du 18 sept au 13 octobre 2018
  - Atelier point de croix et broderie enfants et adultes samedi 06 octobre 10h12h30
- Mardi 09 octobre Réunion CCAS à 18h00
- Lundi 15 octobre à 15h00 : Commission bulletin
- Samedi 20 octobre 9h00 : Matinée citoyenne
- Samedi 27 octobre à 10h00 Commission finances (tarifs communaux)
- Samedi 03 et dimanche 04 novembre Festimomes (3 représentations prévues à Molac)
- Dimanche 11 novembre : repas du CCAS
- Mercredi 14 novembre à 19h00 : Commission Appel Offre-1 consultation travaux école
- Mercredi 21 novembre à 19h00 : Commission Appel Offre-2 consultation travaux école
- Vendredi 11 janvier 2019 à 19h00 : vœux municipalité et inauguration salle polyvalente
- Samedi 12 janvier 2019 à 11h00 : Bébés 2018

## Date du prochain conseil municipal le 30 novembre 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire Clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention à **22H 40**.